



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Première Commission

16^e séance

Lundi 29 octobre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Erdős (Hongrie)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Mme Rivero (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) – l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay – ainsi que de la Bolivie et du Chili concernant la question du désarmement général et complet. La Déclaration politique faisant des États du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix, reflète l'état de l'excellente situation dans laquelle se trouvent les relations d'amitié entre les pays de la sous-région et décrit un programme dynamique pour renforcer les liens entre ses membres. À leur tour, ces pays ont créé des mécanismes bilatéraux de consultation, dans l'intention d'adopter des mesures sous-régionales et au niveau de l'hémisphère tendant à encourager la stabilité, la paix et la démocratie dans cette zone du monde.

L'année dernière, nous avons continué à renforcer les mécanismes existants de consultation et de coopération sur les questions de sécurité et de défense en encourageant leur articulation progressive. De

même, au niveau régional, le cadre général des relations se caractérise par la prise des mesures pour renforcer la confiance et consolider la coopération et l'intégration dans ce domaine. Par exemple, la création d'un mécanisme conjoint d'enregistrement des acheteurs et des vendeurs d'armes légères, les activités de coopération en matière de déminage et les réunions bilatérales des ministres de la défense.

À cet égard, les Présidents des pays du MERCOSUR, de la Bolivie et du Chili, reconnaissant que l'augmentation des actes de violence est un des plus graves problèmes qui touchent leurs sociétés, ont réaffirmé la décision d'élaborer de nouvelles politiques qui visent à prendre des mesures complémentaires pour combattre ce problème, tant individuellement qu'au moyen d'actions concertées. Ainsi, ils sont convenus d'appliquer une discipline plus rigoureuse en matière d'accès aux armes à feu et concernant leur port, en intensifiant les programmes d'éducation à la paix et à la tolérance et en développant la coopération avec les médias, afin d'éviter la promotion et la diffusion d'une culture de violence.

Conformément à cette politique, les gouvernements du MERCOSUR ont décidé l'an dernier de créer un groupe chargé d'étudier l'harmonisation des législations de leurs pays sur les armes à feu et les munitions, d'intensifier la coopération pour réguler de manière plus adéquate le commerce de ces produits, et de promouvoir des actions coordonnées sur cette question dans les instances internationales.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous souhaitons souligner notre détermination à appuyer la pleine entrée en vigueur et le perfectionnement des instruments et mécanismes de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Cette détermination est reflétée dans notre déclaration à l'occasion du trentième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans la même déclaration, nous exprimons en outre notre volonté de réaliser tous les efforts nécessaires pour assurer l'universalité et le respect entier du Traité pour atteindre l'objectif final consistant en un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Notre encouragement continu à la coopération pour l'usage exclusivement pacifique et sûr de l'énergie nucléaire s'est manifesté une nouvelle fois lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, lorsque nous avons exprimé que les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili croient que les activités nucléaires à des fins pacifiques doivent être conduites sur base de la transparence et du respect des niveaux internationalement acceptés en matière de sécurité nucléaire et de protection physique des matières nucléaires. Nous estimons que l'utilisation de l'énergie nucléaire dans notre région est étroitement liée à l'adoption et à la mise en pratique de mesures de sécurité appropriées, tendant à augmenter la fiabilité et le respect pour l'environnement de cette forme d'énergie, assurant ainsi une meilleure acceptation de cette énergie par une partie de nos populations.

Au niveau régional, notre attachement à la non-prolifération des armes chimiques et biologiques est reflété dans la Déclaration de Mendoza, signée le 5 septembre 1991 par le Brésil, l'Argentine et le Chili et à laquelle ont adhéré l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie et l'Équateur. Par le biais de cet instrument, nos pays se sont engagés à ne pas mettre au point, stocker ou employer des armes chimiques ou biologiques, et à être parmi les premiers pays parties à la Convention sur les armes chimiques.

Les pays de la sous-région restent résolus à faire des États du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone exempte de mines terrestres et cherchent à étendre cette zone à tout l'hémisphère occidental. Avec la ratification cette année par le Chili et l'Uruguay de la Convention d'Ottawa se termine le processus de ratification par nos six pays. En outre, les 6 et 7 novembre 2000 a eu lieu à Buenos Aires le

séminaire régional sur la destruction des mines, organisé par l'Argentine et le Canada avec la participation de l'Organisation des États américains. Ce séminaire a constitué un pas important sur le chemin de l'application de l'article 4 de la Convention d'Ottawa. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les pays de la région respectent les délais fixés par cet instrument pour l'élimination de ces armes, en établissant les calendriers conformément à nos propres réalités.

Nous réaffirmons une fois encore notre détermination à élargir et à systématiser l'information que nous fournissons au Registre des armes classiques des Nations Unies, et à mettre au point une méthodologie uniforme pour donner des informations sur les dépenses militaires. À cet égard, nous réitérons notre appui aux recommandations contenues dans le rapport de 2000 du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter (A/55/281) et nous nous félicitons de l'approbation du travail réalisé par l'Argentine et le Chili à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur une méthodologie commune standardisée pour la mesure des dépenses en matière de défense. Nous suivons également avec un intérêt particulier l'initiative du Chili et du Pérou dans ce même domaine, et nous exprimons l'espoir que cette méthodologie puisse être utilisée par les autres pays de la région. Ces engagements uniques, ajoutés à la transparence que nous offrons au monde par le respect de ces engagements et la confiance créée par nos relations étroites en matière de défense, nous confèrent une grande autorité pour présenter nos expériences à la communauté internationale.

Pour terminer, il ne nous reste qu'à réaffirmer notre détermination à continuer à progresser dans la réalisation des objectifs de la Déclaration politique faisant des États du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili une zone de paix en vue, dans un avenir proche, de pouvoir dire avec satisfaction que nous avons atteint tous nos objectifs.

M. Bakhit (Soudan) : En ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'octobre, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/C.1/56/L.29, intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». Créé en 1986 à la demande expresse des chefs d'État et de gouvernement d'Afrique, le Centre régional des

Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a pour mission de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, la limitation des armements et le désarmement dans la région, et de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

Comme cela se dégage des rapports établis ces dernières années par le Secrétaire général, le processus de revitalisation du Centre régional, engagé en 1998, a suscité une amplification des activités en même temps que celles-ci se sont diversifiées pour tenir compte des nouveaux défis que les États du continent sont appelés à relever, notamment dans les domaines de la promotion de la paix, de la limitation des armements et du désarmement. Il est également établi qu'en dépit de l'importance croissante de ces activités, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique connaît toujours d'importantes difficultés financières. Les contributions volontaires ne suffisent pas à couvrir ses dépenses opérationnelles et administratives.

Dans ce contexte, le projet de résolution A/C.1/56/L.29 dont nous sommes saisis a subi des modifications par rapport au texte adopté sur la question l'an dernier. Il réaffirme l'appui énergique de l'Assemblée générale à la revitalisation du Centre régional et il souligne la nécessité de lui fournir les ressources nécessaires au renforcement de ses activités et à l'exécution de ses programmes, tout en engageant une fois de plus tous les États ainsi que les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et les fondations, à verser des contributions volontaires en vue de renforcer les programmes et activités du Centre régional et d'en faciliter l'exécution. Il prie le Secrétaire général de continuer de lui fournir l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations.

Enfin, il se félicite des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et engage en particulier le Centre régional à entreprendre, en collaboration avec l'OUA, les organisations régionales et sous-régionales et les États africains, des initiatives en vue de promouvoir la mise en oeuvre consécutive du Programme d'action en vue de prévenir, combattre

et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Je voudrais terminer en formulant le voeu de voir le projet de résolution recueillir le plus large appui possible de la part de la Première Commission, compte tenu de l'importance de l'enjeu pour l'Afrique.

M. Moungara-Moussotsi (Gabon) : Puisque c'est la première fois au cours de nos travaux que ma délégation prend la parole, il me plaît de vous féliciter très vivement pour votre élection méritée à la tête des travaux de cette Commission. Ma délégation apprécie fort bien le doigté et la compétence avec lesquels vous dirigez les débats depuis le début de nos travaux. Elle voudrait aussi vous assurer de son soutien pour la suite. Ces félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Qu'il me soit aussi permis de remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour les propos préliminaires livrés au début de notre session, propos qui ont contribué à enrichir nos débats.

Tout comme les délégations qui m'ont précédé et qui se sont exprimées lors du débat général, auquel nous n'avons pas pu malheureusement prendre part, je tiens à redire la ferme condamnation par mon pays des actes criminels et ignobles dont ont été victimes les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, au cours desquels plusieurs milliers d'êtres innocents ont été soudainement arrachés à l'affection des leurs.

Pour aborder maintenant le sujet de notre intervention, du reste portant essentiellement sur le projet de résolution relatif aux « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », je souhaiterais remercier et féliciter l'Ambassadeur de la République démocratique du Congo, mon ami de qualité M. Atoki Iлека, pour la manière habile avec laquelle il a présenté le projet de résolution y relative. Ce projet, dont mon pays est coauteur, rappelons-le, porte la cote A/C.1/56/L.2.

Nul n'ignore combien sont salutaires les mesures de confiance dans une sous-région ou une région géographique donnée pour maintenir un climat de paix et de sécurité, facteurs indispensables pour un développement serein. Les mesures de confiance permettent en effet d'éloigner les tensions et les suspicions, entre États voisins surtout, et d'oeuvrer

ensemble à la recherche de solutions d'intérêts communs.

En Afrique centrale, les dirigeants de la sous-région l'ont bien compris, qui ont initié et mis en place un certain nombre de mesures concrètes en créant des mécanismes de concertation politique et militaire, à savoir, entre autres, le Conseil supérieur de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, dénommé COPAX. Ce dernier comporte en son sein une force multinationale de l'Afrique centrale et un mécanisme d'alerte rapide pour l'Afrique centrale.

Il conviendrait également de souligner que des rencontres périodiques ont lieu entre pays voisins de la sous-région, qui se tiennent soit au niveau politique, soit à celui d'experts, notamment au niveau d'officiers des forces de sécurité, pour débattre des stratégies de lutte concertée contre les fléaux en matière de sécurité tel le grand banditisme ou encore les mouvements illicites des armes légères. Nous n'omettrons pas de noter par ailleurs, l'existence d'un pacte de non-agression liant les États de la sous-région.

Toutes ces actions sont à inscrire tant à la clairvoyance des chefs d'État d'Afrique centrale, qu'au précieux concours du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui coordonne les efforts de paix et de sécurité. C'est pourquoi nous voudrions ici exprimer toute notre appréciation au Département des affaires de désarmement, dont dépend le Comité consultatif permanent, pour son soutien constant et appuyé en faveur de la mise en place des stratégies de paix et de sécurité en Afrique centrale.

Pour terminer, je voudrais lancer un nouvel appel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils versent des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale afin de permettre au Comité consultatif de mettre en oeuvre et de financer son programme de travail qui est du reste vital pour la paix et la sécurité en Afrique centrale. Le soutien de l'ensemble des délégations au projet de résolution A/C.1/56/L.2 s'inscrirait alors dans ce sens.

M. Sanders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à cette Commission, au nom des 116 coauteurs, le projet de résolution annuel bien connu sur la transparence dans le domaine des armements, qui porte la cote A/C.1/56/L.40. Je m'abstiendrai de vous lire la liste intégrale des coauteurs, compte tenu des contraintes de temps, mais

cette liste est d'ores et déjà aussi longue que celle de l'année dernière et nous nous attendons à ce que d'autres pays se portent coauteur cette année.

La transparence en matière d'armements est un facteur majeur de confiance entre les États qui permet à la communauté internationale d'être mieux informée des questions militaires et des faits nouveaux survenus dans le domaine militaire. La transparence dans le domaine des armements permet donc de réduire les malentendus et d'éviter la désinformation.

Pour renforcer la transparence dans le domaine des armes classiques, cependant, nous ne disposons que d'instruments avec une portée limitée. Certains sont limités à des catégories très précises d'armes classiques; d'autres s'appliquent seulement à certaines régions. La Convention sur certaines armes classiques et la Convention d'Ottawa, par exemple, traitent de catégories bien précises d'armes tandis que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe ne concerne qu'une région précise. La Convention interaméricaine sur la transparence dans le domaine de l'acquisition d'armes classiques est un exemple important d'arrangement régional qui porte sur des catégories précises d'armes classiques.

Ces initiatives et ces mécanismes régionaux sur les armes classiques étayent la contribution importante que les organisations régionales peuvent apporter en matière de transparence dans le domaine des armements, mais nous disposons aussi de deux instruments importants qui complètent les initiatives et les mécanismes régionaux au niveau mondial. Il s'agit du Registre des armes classiques des Nations Unies, dans lequel sont consignées les données relatives aux transferts et aux dotations d'armes fournies volontairement par les pays et le système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires.

Ces deux instruments ont évolué sans cesse au fil des ans. La participation accrue des États démontre une confiance grandissante dans le fait que la transparence peut aider à prévenir l'accumulation excessive d'armements en encourageant la retenue dans la production et les transferts d'armes, à apaiser les tensions et à consolider la paix et la sécurité régionales et internationales. En conséquence, nous croyons que la communauté internationale devrait continuer à améliorer et développer ce Registre, tant en termes de participation qu'en termes des données fournies. La

réunion du Groupe d'experts, qui doit avoir lieu en 2003, nous en donnera l'occasion.

La tendance croissante à communiquer des rapports reflète la confiance grandissante dans ce Registre : 109 gouvernements ont présenté des réponses pour l'année 2000, et des réponses tardives sont encore attendues. C'est le niveau de participation le plus élevé jamais enregistré en une année depuis la création du Registre en 1992. Le niveau de participation le plus élevé précédent était enregistré l'année dernière, au cours de laquelle 99 gouvernements ont présenté des réponses.

Je tiens à féliciter en particulier les pays qui participent au Registre pour la première fois cette année : le Botswana, Nauru, les Palaos, le Suriname, le Togo, les Tonga et Tuvalu. Compte tenu de ces réponses, le nombre de pays qui ont participé à ce Registre au moins une fois dépasse maintenant le nombre de 155. Je voudrais les encourager à poursuivre leur participation dans les années à venir. Me faisant l'écho de l'appel lancé précédemment par la Belgique au nom des États membres de l'Union européenne, je voudrais également exhorter les pays qui ont présenté un rapport une fois ou quelques fois seulement à participer de manière plus systématique. Une participation systématique permettrait de renforcer notamment le niveau de participation et donc la qualité et l'importance de cette mesure de confiance. La participation comprend la présentation des rapports portant la mention « néant », qui confirment qu'aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'année écoulée.

Remarque pratique, je voudrais aussi rappeler aux gouvernements qui ne l'ont pas encore fait qu'ils peuvent fournir au Secrétariat des informations concernant leur interlocuteur au niveau national et pour faciliter la présentation des données en temps voulu et leur compilation fidèle par le Secrétariat. C'est aussi le moment d'exprimer une fois de plus nos remerciements sincères au Secrétariat et au Département des affaires de désarmement pour les efforts qu'ils ont déployés pour rassembler les informations reçues et publier le Registre et pour l'aide qu'ils ont apportée aux États Membres dans la présentation de leurs réponses.

Le Registre est devenu un instrument raisonnablement bien établi. Il a établi une norme de facto en matière de transparence dans le domaine des armements que les gouvernements doivent prendre en compte. Il fournit un grand nombre d'informations

fournies officiellement par les gouvernements, et qui ne seraient autrement pas disponibles. Ces informations constituent une base légitime pour des consultations régionales et interrégionales entre gouvernements. Il joue aussi un rôle important en matière d'information publique en encourageant la responsabilité des dirigeants politiques et militaires. Il a également encouragé nombre de gouvernements à améliorer leur système national de suivi et de contrôle des transferts d'armes. Enfin, ce Registre a servi d'exemple à de nouvelles initiatives régionales, notamment la Convention interaméricaine sur la transparence dans le domaine de l'acquisition d'armes classiques, que j'ai déjà évoquée au début de ma déclaration.

L'année prochaine, on célébrera le dixième anniversaire du Registre, et je crois qu'il serait bon de le célébrer à l'occasion de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

En dépit de toutes les bonnes nouvelles de cette année concernant le Registre des Nations Unies, nous sommes encore bien loin d'une participation universelle à cet instrument. Dans ce contexte, il convient de noter que la notion de transparence dans le domaine des armements ne se limite certainement pas aux armes classiques. Ce principe de transparence s'applique autant aux armes de destruction massives qu'aux armes classiques. Les traités multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive existent et ces traités comportent leurs propres mécanismes pour garantir la transparence dans le domaine des armes de destruction massive.

Nous sommes encouragés par le dialogue constructif qui s'est noué avec les pays qui ne sont pas encore à même de participer au Registre et ne sont pas encore en mesure de donner leur appui au présent projet de résolution. Nous continuerons de travailler avec ces pays. Je tiens encore une fois à assurer la Commission que les Pays-Bas continueront d'oeuvrer activement à la promotion d'une plus grande transparence dans le domaine des armes de destruction massive.

Par conséquent, j'espère très sincèrement que la Première Commission continuera d'appuyer largement le projet de résolution relatif à la transparence dans le domaine des armements en général, et le Registre des armes classiques des Nations Unies en particulier, en

adoptant le présent projet de résolution avec le consensus le plus large possible.

M. Heinsberg (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je prends la parole durant cette session, et je voudrais en profiter pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence. Ma délégation est ravie de vous voir présider nos travaux, et nous souhaitons, par votre entremise, féliciter votre pays, la République de Hongrie. Je vous garantis le plein appui de ma délégation dans la direction de nos travaux, qui, je l'espère, seront menés à bien.

J'ai le plaisir de présenter, conjointement avec mon collègue roumain – qui prendra la parole plus tard – le projet de résolution A/C.1/56/L.42, intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ».

Je commencerais par des remarques générales sur le caractère opérationnel de ce projet de résolution, qui a des liens étroits avec le projet de résolution présenté par les Pays-Bas sur le Registre des armes classiques, au titre de la question commune, « Transparence dans le domaine des armements », qui vient d'être présenté par l'Ambassadeur Sanders, et que l'Allemagne appuie sans réserve.

Des progrès importants ont été enregistrés cette année s'agissant du niveau de participation des gouvernements aux deux instruments mondiaux relatifs à la transparence dans le domaine des armements tenus et gérés par le Secrétariat de l'ONU : le Registre des armes classiques et le système pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, qui reposent sur les deux projets de résolution soumis respectivement par les Pays-Bas et par l'Allemagne et la Roumanie. Il est encourageant de constater que le nombre des nouveaux participants à ces deux instruments relatifs à la transparence dans le domaine des armements continue de croître et a enregistré une augmentation substantielle au cours des deux dernières années.

En raison de cette augmentation prometteuse, un nombre record de rapports présentés par les gouvernements a été enregistré par l'Organisation des Nations Unies s'agissant du système pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Cette année, le Secrétariat a reçu des rapports de 60 gouvernements, par rapport à 34 seulement l'année dernière. Je tiens à mentionner à cet

égard les Gouvernements de Kiribati, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Saint-Marin et de Vanuatu, qui ont participé pour la première fois au système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires, en présentant un rapport en 2001. Le rapport normalisé couvre les dépenses en matière de personnel; le fonctionnement et l'entretien; les achats et la construction; et la recherche et le développement.

Jusqu'ici, plus de 90 gouvernements ont participé au moins une fois au système relatif aux dépenses militaires. Ces gouvernements dans leur ensemble sont responsables d'environ 80 % des dépenses militaires mondiales.

Le Secrétariat déploie des efforts soutenus pour mieux faire connaître les procédures afférentes à ces instruments, cherchant ainsi à encourager une participation accrue et plus systématique. Une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux sont prévus, avec l'assistance des gouvernements intéressés, au cours de cette année et au début de 2002 pour l'Amérique latine et l'Afrique occidentale et australe, et seront organisés conjointement avec le Département des affaires de désarmement, les Pays-Bas et du Canada. Ces efforts aideront à renforcer et à consolider les progrès accomplis par les instruments de transparence dans le but d'atteindre leurs objectifs respectifs consistant à renforcer la confiance et à restreindre les achats d'armes.

Le présent projet de résolution biennal présenté cette année par l'Allemagne et la Roumanie est une version mise à jour du texte de 1999. Il a été quelque peu adapté tant dans son préambule que dans son dispositif afin que les déclarations et recommandations soient plus lisibles et facilement compréhensibles. Il comprend à présent un nouvel alinéa sur son importance politique en matière de prévention des conflits. Il encourage également les États Membres, qui n'ont pas d'informations à fournir, à soumettre une notification dans ce sens. En conséquence, la participation pourrait être renforcée et se rapprocher de l'objectif d'une participation universelle.

Je lance un appel à tous les pays qui n'ont jamais participé au système pour qu'ils le fassent en présentant des informations cette année. J'invite aussi ceux qui n'ont participé qu'une fois, ou quelques fois seulement, à le faire de manière systématique. Seule une participation systématique permettra une

augmentation substantielle annuelle du niveau de participation.

S'agissant de deux détails importants sur le plan administratif, le Secrétariat me demande de vous dire deux choses, Monsieur le Président. Premièrement, pour faciliter la présentation en temps voulu des données et leur compilation par le Secrétariat, les gouvernements qui participent au système sont invités à fournir au Secrétariat des informations concernant la personne ou le service à contacter au niveau national. Deuxièmement, pour éviter des erreurs et accélérer la compilation des données, les gouvernements participants sont aussi invités, chaque fois que c'est possible, à envoyer leur rapport annuel par voie électronique, outre la pratique normale qui consiste à envoyer les données par courrier ou par télécopie.

Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier toutes les délégations qui ont activement contribué à l'élaboration de ce projet de résolution au cours des trois dernières semaines. Enfin, je remercie les pays qui, pour la première fois, se sont portés coauteurs de ce projet de résolution cette année et se sont ainsi ajoutés à une liste déjà impressionnante de coauteurs : l'Arménie, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, les Fidji, la Géorgie, la Grenade, le Guatemala, Haïti, l'Islande, le Lesotho, le Mali, le Nicaragua, le Niger, la Fédération de Russie, Saint-Marin, la Thaïlande, les Tonga et l'Ukraine.

J'exprime également l'espoir que cette résolution sera encore une fois adoptée sans vote.

M. Niculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de vous voir présider les travaux de cette Commission importante de l'Assemblée générale. Je vous assure de notre plein appui et de notre coopération.

Le représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Volker Heinsberg, à qui je suis très reconnaissant, vient de présenter, de manière très éloquente et convaincante, le projet de résolution A/C.1/56/L.42 intitulé « Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ».

En tant que coauteur traditionnel du projet de résolution relatif à cette question, la Roumanie attache une grande importance à cette question et exprime le sentiment que l'accroissement de la transparence dans le domaine militaire nous permettra d'instaurer une

plus grande confiance entre les États Membres de l'ONU.

L'expérience récente dans différentes régions du monde, notamment en Europe du Sud-Est, a mis en lumière l'importance qu'il y a à renforcer la confiance comme condition préalable et essentielle à l'édification et au maintien de la paix et de la stabilité régionales et internationales.

Nous pensons qu'un flux plus efficace d'informations militaires objectives serait une manière de renforcer le processus d'instauration d'un climat de confiance. En outre, un tel flux permettrait de réduire les tensions régionales et internationales et de prévenir les malentendus et les erreurs de calcul qui peuvent parfois conduire à des changements irréversibles, qui pourraient, hélas, devenir des précédents.

Le Gouvernement roumain réaffirme sa conviction que l'application du système des Nations Unies pour l'établissement de rapports normalisés serait une étape dans la réduction des tensions aux niveaux régional et mondial. Une transparence accrue en matière de budgets militaires et une plus grande ouverture dans les affaires militaires renforceraient la confiance entre les États Membres de l'ONU, permettant ainsi de réduire le risque d'affrontement militaire.

Nous sommes heureux de souligner qu'un nombre croissant d'États Membres a fourni ces deux dernières années des informations qui seront incluses dans le système pour l'établissement de rapports normalisés.

Je tiens à remercier la délégation allemande pour son excellent travail sur la question ainsi que tous les coauteurs du projet de résolution pour leur appui. La délégation roumaine s'associe à l'appel de l'Ambassadeur Heinsberg en faveur du consensus.

Enfin, il est particulièrement notoire que la Roumanie a, à maintes reprises, réaffirmé son attachement à la transparence et au renforcement de la confiance, tant dans un contexte mondial que régional. C'est la raison pour laquelle ma délégation s'est portée coauteur du projet de résolution qui vient de nous être présenté par l'Ambassadeur Sanders des Pays-Bas sur la transparence dans le domaine des armements, qui porte la cote A/C.1/56/L.40.

M. Fils-Aimé (Haïti) : Le Groupe des États de l'Amérique latine et des Caraïbes a oeuvré pour éviter

la course aux armements. Il est parvenu à maîtriser la fréquence de certains conflits locaux qu'empirait la compétition de la guerre froide, de par son attitude responsable et indépendante favorisant le désarmement nucléaire aussi bien que celui des armes classiques.

Avec la signature du Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine et les Caraïbes ont été l'une des premières régions habitées à avoir été déclarées zone exempte d'armes nucléaires.

À l'ère du courant contexte du désarmement, nous nous félicitons de la participation active de ses membres à tous les fora et mécanismes favorisant le désarmement nucléaire complet – ce qui doit être, à juste titre, l'objectif à atteindre pour la sauvegarde de l'humanité.

Ceci mis à part, nous partageons les inquiétudes d'un large secteur de la communauté internationale, préoccupé par le manque de progrès dans le domaine du désarmement général et plus particulièrement dans le domaine nucléaire. Nous sommes également conscients que les problèmes de sécurité auxquels nous faisons face présentent leurs propres caractéristiques. Nous nous sentons encore menacés par des conflits, lesquels sont souvent alimentés par la pauvreté et la marginalisation, et nous ne sommes pas totalement exempts des tensions globales.

C'est dans cette perspective que la région, sans pour autant ignorer la grande priorité qui doit être accordée au processus conduisant au désarmement, notamment à celui du désarmement nucléaire, attache une grande importance, entre autres, aux négociations autour de la question du commerce illicite des armes légères, ce qui est étroitement lié à ses problèmes socioéconomiques et finalement à sa sécurité.

Les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes reflètent les inquiétudes de la région et visent à faire comprendre la relation entre la sécurité et le développement.

Sur ce, nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale qui a approuvé la revitalisation du Centre régional. Maintenant, deux ans après, le Centre a relancé ses activités et connaît une grande sphère d'action dans le cadre intégral du concept de paix.

Et au regard du consensus dont jouit ce projet de résolution à retombées si positives, ma délégation exprime une grande satisfaction à présenter ce projet de résolution A/C.1/56/L.46, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes confiants que ce projet de résolution trouvera encore une fois l'appui de l'Assemblée.

Avec la revitalisation du Centre, le Département des affaires de désarmement a mis l'une de ses branches à notre portée. Il est confié à ce Centre le mandat, entre autres, d'aider les États Membres dans leurs négociations multilatérales en faveur du désarmement; dans leurs délibérations relatives à l'adoption des règles et agréments; et dans la promotion de la transparence en matière d'armements et autres mesures de confiance. Il a aussi pour mandat de prôner une approche régionale face à la question du désarmement sous tous ses aspects.

Nous croyons que ce mandat est propice et que la région en bénéficiera énormément, vu que nous reconnaissons les initiatives innovatrices que le Centre régional a lancées en soulignant, d'une part, les potentialités en matière de développement associées à la participation aux agréments relatifs au désarmement nucléaire, et en plaidant, d'autre part, pour la dissémination d'informations entre les États Membres de la région. Autant de facteurs qui contribueront à augmenter la possibilité d'adhésion aux accords.

Le projet de résolution encourage également le Centre régional à continuer d'offrir son appui et son assistance à toutes les questions relatives au désarmement, y compris à la mise en application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous ses aspects.

Nous croyons que le programme de ce Centre ainsi conçu reflètera fidèlement nos positions et nous aidera non seulement à nous forger un concept commun face à nos problèmes de sécurité régionale, mais aussi une politique cohérente en ce qui a trait aux problèmes de sécurité et de développement à portée globale.

M. Flores (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je ferai référence à la présentation du projet de résolution sur le nouveau Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Comme l'a dit mon collègue d'Haïti, le Centre régional, dont le siège se trouve à Lima, a pour particularité de mener des activités dans la première région habitée du monde à avoir été déclarée zone exempte d'armes nucléaires – une région où les problèmes de sécurité sont très particuliers et où les conflits sont accrus par la pauvreté et la marginalisation. La revitalisation du Centre régional est devenue une réalité comme le démontrent clairement les résultats de ses nombreuses activités.

En moins de trois ans d'activité, le Centre a réuni plus de 500 diplomates, fonctionnaires chargés de l'application des lois, parlementaires et représentants de la société civile dans divers séminaires ou groupes de travail sur les questions relatives au désarmement. Avant la fin de cette année, 140 fonctionnaires de police et de douane auront assisté à des séminaires d'information conjoints organisés par l'Organisation des États américains sur les réglementations et modèles concernant les importations, les exportations et les armes en transit et sur les multiples processus qui y ont trait.

Pendant le premier semestre de 2002, plus de 70 policiers et agents des douanes seront formés pour lutter contre le trafic illicite des armes et des munitions.

S'agissant des mines, le Centre a observé et vérifié l'élimination de plus de 300 000 mines terrestres, donnant une plus grande crédibilité aux initiatives de désarmement de la région. Pour ce qui est des questions nucléaires, le groupe d'information parlementaire du Centre a fourni aux parlements de la région des informations utiles sur le Traité d'interdiction complète des armes nucléaires et les systèmes de vérification, ainsi que des conseils sur l'évolution possible du Traité. Le Centre a contribué de manière pratique au processus de ratification dans nombre de pays de la région.

Enfin, le Centre s'est employé à identifier dans la région la synergie pour la coordination et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, et a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation des États américains pour se pencher sur la question des armes à feu. Quatre de ces accords sont en train d'être examinés avec d'autres organisations. Ces nouvelles initiatives fourniront au Centre un meilleur mécanisme permettant d'éviter le double emploi et de compléter les activités qui sont entreprises

par d'autres organisations. Manifestement, le Centre entre maintenant dans une nouvelle phase pour renforcer la paix et le désarmement et pour promouvoir le développement social et économique dans la région.

Mais les pays de la région doivent appuyer les efforts du Centre par une participation accrue et en proposant, par exemple, des questions à inscrire à son ordre du jour et en faisant des contributions volontaires à son programme d'activité. Une preuve claire de l'intérêt manifesté par les pays de la région pour les activités du Centre est la préoccupation et la participation active des délégations des États Membres dans l'élaboration de ce projet de résolution. Ce dernier est le résultat de l'accord de toutes les délégations et met en lumière la ferme volonté que nous partageons tous de continuer à appuyer ce processus et de faire du Centre un mécanisme efficace en matière de désarmement, de paix et de développement dans notre région.

M. Maandi (Algérie) : J'ai grand plaisir de présenter à la Première Commission le projet de résolution intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », figurant dans le document A/C.1/56/L.37, au nom des coauteurs suivants: Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Égypte, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malte, Maroc, Mauritanie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovénie, Suède, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

La présentation régulière de ce projet de résolution par le groupe des coauteurs illustre, si besoin est, l'attachement et l'intérêt qu'accordent les pays du bassin méditerranéen et de l'Europe à faire de notre région – espace où se sont le plus et le mieux manifestées, dès la plus haute histoire, les vertus des échanges entre les peuples – un havre de paix, de sécurité et de coopération.

Convaincus de la communauté de destin et de l'immense réservoir de complémentarité, les pays de l'espace euroméditerranéen se sont engagés dans un processus de dialogue qui ne cesse d'être renforcé par la multiplication d'initiatives communes destinées à

mobiliser les efforts et à promouvoir un ensemble cohérent et solidaire.

La Conférence de Barcelone de 1995, manifestation de la nouvelle perception de l'ensemble euroméditerranéen, a indéniablement marqué une reconnaissance du caractère historiquement privilégié des relations euroméditerranéennes et de la nécessité d'oeuvrer en commun à asseoir, dans le cadre d'une approche globale et concertée, les bases d'un partenariat mutuellement avantageux qui répond équitablement aux attentes des peuples de la région.

Les différentes réunions ministérielles tenues subséquentement et les efforts entrepris dans d'autres cadres de concertation et de dialogue sont venus conférer une impulsion au processus de construction d'une zone euroméditerranéenne, que nous voulons tous stable et prospère.

Le projet de résolution que les coauteurs soumettent à l'attention des membres de la Première Commission ne diffère pas de la résolution 55/38, adoptée lors de la session précédente de l'Assemblée. Il demeure axé sur les aspects liés au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée.

Ainsi, dans son préambule, le projet de résolution rappelle l'ensemble des initiatives entreprises par les pays méditerranéens visant à consolider la paix, la sécurité, la coopération en Méditerranée et réaffirme la responsabilité première qui incombe à ces pays en vue d'atteindre cet objectif. Il réaffirme également le devoir qu'ont tous les États de contribuer à la stabilité et à la prospérité de la région de la Méditerranée, ainsi que leur engagement à respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les dispositions de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies.

En outre, tout en insistant sur l'indivisibilité de la sécurité en Méditerranée, le projet note que les négociations de paix au Moyen-Orient devraient être de nature globale et constituer un cadre approprié pour le règlement pacifique des situations litigieuses dans la région.

Au niveau du dispositif, le projet réaffirme, dans son paragraphe 2, les principes fondamentaux sur lesquels reposent les efforts que déploient les pays méditerranéens en vue d'éliminer toutes les causes de

tension dans la région et de parvenir à résoudre de manière pacifique, juste et durable les problèmes qui prévalent. Il réitère également, au paragraphe 4, le sentiment que l'élimination des disparités économiques et sociales liées à l'inégalité du développement, ainsi que la promotion du respect mutuel et d'une meilleure compréhension entre les cultures du bassin méditerranéen contribueront à renforcer la paix, la sécurité et la coopération entre les pays de cette région.

Dans le domaine du désarmement, le texte appelle, au paragraphe 5, les États de la région qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à tous les instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération nucléaire négociés dans le cadre multilatéral, et encourage, au paragraphe 6, tous les États à favoriser l'instauration des mesures de confiance et à promouvoir la franchise et la transparence.

En outre, tous les États de la Méditerranée sont encouragés, au paragraphe 7, à renforcer davantage leur coopération pour, en tenant compte des résolutions pertinentes de l'ONU, lutter contre le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, la criminalité organisée, les transferts illicites d'armes, ainsi que la production et le trafic de drogues, qui mettent gravement en danger la paix et la stabilité, et qui compromettent les relations amicales entre les États, font obstacle au développement de la coopération internationale et aboutissent à la négation des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la destruction des assises démocratiques d'une société pluraliste.

Comme lors des sessions précédentes, les coauteurs demeurent confiants que ce projet de résolution bénéficiera de l'appui précieux de tous les membres de cette honorable Commission et sera ainsi adopté sans être soumis au vote.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé la liste des orateurs pour aujourd'hui. Comme je l'ai mentionné vendredi dernier, nous allons amorcer la troisième phase de nos travaux – à savoir la décision sur tous les projets de résolution et de décision soumis au titre des points 64 à 84 de l'ordre du jour – dans l'après-midi du mardi 30 octobre, au lieu du 31 octobre.

À cet égard, j'attire l'attention de la Commission sur le document du Président, qui est un document récapitulatif. Comme je l'ai souligné précédemment, j'ai l'intention – avec la coopération de la Commission, bien entendu – d'examiner chaque groupe de questions successivement, un à un, à commencer par les projets de résolution contenus dans le groupe 1, intitulé « Armes nucléaires ».

En même temps, nous tiendrons compte aussi d'autres facteurs pour la planification de nos travaux. J'aimerais pouvoir compter sur la coopération et l'assistance de la Commission afin de nous permettre de mener à terme les travaux de la Commission le plus tôt possible. Si une délégation ou des délégations ont des raisons impérieuses pour demander que l'examen d'un projet de résolution particulier dans un groupe soit reporté, j'aimerais qu'elles en informent le secrétariat dès que possible, afin de lui permettre ainsi qu'au Président de planifier les travaux en conséquence.

Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer la Commission que d'autres pays se sont portés coauteurs des projets de résolution, comme suit : A/C.1/56/L.7 : Bélarus, Bhoutan, Sierra Leone et Togo. A/C.1/56/L.12 : Burkina Faso et Sierra Leone. A/C.1/56/L.14, L.24 et L.34 : Togo. A/C.1/56/L.30 : Luxembourg. A/C.1/56/L.39 : Niger. A/C.1/56/L.40 : République de Corée et Togo. A/C.1/56/L.42 : Sierra Leone. A/C.1/56/L.43 : République de Corée et Togo. A/C.1/56/L.45 : Bosnie-Herzégovine, République dominicaine, Grenade, Guinée et Nauru. A/C.1/56/L.47 : Algérie, République démocratique du Congo, Islande, Niger, République de Corée, Togo, Trinité-et-Tobago, et Royaume-Uni. A/C.1/56/L.50 : Inde, Kirghizistan, Maldives, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Corée et Tadjikistan. A/C.1/56/L.51 : Burkina Faso, Burundi, Canada, Cameroun, République centrafricaine, Colombie, République démocratique du Congo, Finlande, France, Allemagne, Ghana, Guinée, Libéria, Madagascar, Mauritanie, Pays-Bas, Niger, Nigéria, Sierra Leone et Togo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à la Commission que la séance qui aura lieu dans la matinée du mardi, 30 octobre prochain, sera la dernière de la deuxième phase. Il y a 11 orateurs inscrits sur la

liste des orateurs de cette matinée. J'exhorte les coauteurs des projets de résolution qui n'ont pas encore été présentés à les présenter dans la matinée du mardi 30 octobre.

J'informe la Commission que j'ai l'intention de lever la séance de l'après-midi du mercredi 31 octobre, à 17 heures, afin que la cérémonie de remise des certificats du Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement pour l'an 2001 puisse avoir lieu entre 17 heures et 18 heures.

M. Dahan (France) : Monsieur le Président, vous venez d'indiquer à la Commission qu'à partir de demain après-midi nous allons passer à la troisième phase de nos travaux, à savoir les votes des projets de résolution. Vous nous avez indiqué que conformément à la tradition, vous envisagez de procéder chapitre par chapitre, c'est-à-dire « cluster » par « cluster ». Je voulais simplement poser la question précise de savoir si vous êtes en mesure ou pas de nous communiquer d'ores et déjà la liste des projets de résolution sur lesquels nous devons voter demain après-midi ? Il me semble que lors des années précédentes, nous disposions d'un délai de 24 heures concernant les projets sur lesquels nous avons à nous prononcer le lendemain. Est-ce qu'il serait possible de savoir si la liste des projets avec leurs points L. sur lesquels vous envisagez de nous faire voter demain est disponible ?

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission dispose du document A/C.1/56/CRP.3, où figurent tous les projets de résolution et de décision, depuis A/C.1/56/L.1 à A/C.1/56/L.48, sous le chapitre « Armes nucléaires ». C'est sur cette base-là que nous allons commencer à travailler à partir du début de la troisième phase. Est-ce que cette explication satisfait le représentant de la France ?

M. Dahan (France) : Puisqu'elle vient de vous, Monsieur le Président, elle est satisfaisante par nature. Mais, je me demandais, en étant plus précis, si tous les projets de résolution qui étaient sous ce chapitre allaient être disponibles pour le vote. C'était le sens de ma question.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Secrétaire de la Commission m'informe que tous les projets de résolution sont prêts et à la disposition des délégations. Tous les projets de résolution ont été présentés, et nous n'aurons donc aucun problème pour enchaîner avec le processus de vote.

M. Dahan (France) : Vous avez répondu complètement à ma question, Monsieur le Président.

M. Antonov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'appuie mon collègue français sur le principe. Les années précédentes, nous avons eu l'occasion de nous préparer très complètement au vote sur tous les projets de résolution. Je vous informe officiellement, Monsieur le Président, que nous entendons vous présenter le projet de résolution A/C.1/56/L.1 amendé, mais pas avant demain. Nous ne serons donc pas prêts à mettre ce projet de résolution aux voix demain. Nous devrions être en mesure de le mettre aux voix au plus tôt 24 heures après la présentation de notre amendement. Par conséquent, je voudrais vous demander, Monsieur le Président, d'en tenir compte et de ne pas mettre le projet de résolution A/C.1/56/L.1 aux voix demain.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est l'un des cas où une délégation a une raison impérieuse pour demander le report d'une décision sur un projet de résolution. Nous allons bien sûr tenir compte de cette demande de la Fédération de Russie.

M. Noburu (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour la même raison que la délégation russe. La délégation japonaise que je représente a proposé le projet de résolution A/C.1/56/L.35, intitulé « Vers l'élimination totale des armes nucléaires ». Nous préparons actuellement la présentation du projet A/C.1/56/L.35/Rev.1. Nous le ferons soit demain en fin de journée soit le jour suivant. Par conséquent, nous aimerions également solliciter un délai d'au moins 24 heures, voire un peu plus. Même s'il se peut que l'on ait terminé le vote sur le groupe 1 dans quelques jours, il nous faudra peut-être reporter le vote sur notre projet de résolution jusqu'à la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je présente mes excuses à la Commission pour le temps que je lui prends. Mon intervention porte sur le document A/C.1/56/L.42. Je remercie infiniment l'Ambassadeur de l'Allemagne des paroles très aimables qu'il a eues en présentant le projet de résolution, dont nous sommes fiers d'être coauteurs. Je tiens également à le remercier d'avoir obligeamment précisé que c'était la première fois que la Thaïlande parrainait ce projet de résolution. Mais pour qu'il n'y ait pas de confusion, je précise que nous avons toujours

appuyé ce projet de résolution et que nous l'avons déjà parrainé par le passé.

M. Khairat (Égypte) (*parle en anglais*) : Comme l'a demandé tout à l'heure la délégation française, ma délégation voudrait que l'on suive l'exemple des années précédentes, où le Secrétariat présentait, je crois, une liste des projets de résolution devant faire l'objet d'une décision dans le cadre du groupe 1. Si je comprends bien, non seulement les projets de résolution présentés par le Japon et la Fédération de Russie ne seront pas prêts pour un vote demain, mais il y a d'autres projets de résolution du groupe 1 qui ne sont pas encore prêts. Si possible, peut-être le Secrétariat pourrait-il nous présenter maintenant la liste des projets de résolution sur lesquels nous pourrions nous prononcer demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je dirai ceci. Nous avons le document A/C.1/56/CRP.3, qui énumère tous les projets de résolution présentés sous la rubrique « Armes nucléaires ». D'autre part, la situation laquelle nous travaillons évolue constamment. La raison pour laquelle j'ai insisté auprès des délégations sur des « raisons impérieuses » était de nous permettre de poursuivre sachant pertinemment que la situation pouvait changer. J'ai donc demandé aux délégations de faire part au Secrétariat, le plus tôt possible, d'éventuelles raisons impérieuses de cet ordre, pour que nous puissions planifier nos travaux en conséquence. C'est précisément la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant. Nous avons entendu les représentants de la Fédération de Russie et du Japon nous expliquer pourquoi ces délégations souhaitaient reporter l'examen de certains projets de résolution. Si nous n'avons pas de demandes spécifiques de report, le Secrétariat s'en tient à la liste dont nous sommes saisis dans le document A/C.1/56/CRP.3.

Par conséquent, à moins qu'une délégation souhaite nous informer de difficultés ou d'autres raisons impérieuses justifiant un report, nous procéderons conformément au document A/C.1/56/CRP.3. Mais, comme j'ai déjà répété que la présidence serait aussi souple que possible – il est, en effet dans l'intérêt de tous de mener à bien ces travaux – je demande une fois encore à toutes les délégations que pourrait intéresser un tel report de nous faire savoir précisément de quels projets de résolution il s'agit, et nous prendrons notre décision en conséquence, sur la base des éléments fournis.

M. Bakhit (Soudan) (*parle en anglais*) : Le Groupe africain poursuit ses discussions et ses consultations sur le projet de résolution A/C.1/56/L.9, intitulé « Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique ». Je serais donc reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir prendre également note de cette information et de nous accorder un peu de temps pour terminer nos consultations avec les délégations intéressées.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons bien sûr tenir compte de la demande formulée par le représentant du Soudan, et procéder en conséquence. C'est très important, précisément parce que nous allons aborder la troisième phase et que nous devons savoir comment procéder, sur la base du document A/C.1/56/CRP.3, compte tenu, éventuellement, des exceptions nécessaires, à mesure que nous nous prononcerons sur tous les projets de résolution.

M. Khairat (Égypte) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution figurant dans le document A/C.1/56/L.25, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », ma délégation poursuit encore ses consultations avec les autres délégations, et le projet de résolution ne sera donc pas prêt pour demain.

Le Président (*parle en anglais*) : Quatre délégations viennent de demander une dérogation ; elles seront accordées par la présidence, mais je voudrais une fois de plus attirer l'attention des délégués sur le document A/C.1/56/CRP.3, qui va nous servir de document de référence pour la troisième phase.

M. Reimaa (Finlande) (*parle en anglais*) : Nous n'avons pas de projet de résolution à présenter ou à mettre aux voix, mais vous avez parlé, Monsieur le Président, du groupe sur les armes nucléaires. Est-ce votre intention, si le temps le permet, de passer aux groupes qui suivent le groupe consacré aux armes nucléaires ? Je pense que cette question se pose peut-être encore.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons essayer de gagner le plus de temps possible dans notre travail, de façon que si nous épuisons un champ de possibilités, compte tenu, bien évidemment, des reports éventuels, nous passerons au groupe suivant. Nous n'allons pas nous interrompre ou nous disperser. Nous allons essayer d'utiliser au mieux notre temps en revenant, en temps

opportun, aux projets de résolution qui ont fait l'objet d'un report.

M. Borrie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'instar d'autres délégations qui sont déjà intervenues, ma délégation

vous prie d'être indulgent, car nous avons besoin de plus de temps pour mener des consultations sur le projet de décision relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, publié sous la cote A/C.1/56/L.10. Nous ne serons pas en mesure de nous prononcer sur ce projet de décision demain.

M. Vassallo (Malte) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, compte tenu des interventions de plusieurs délégations cet après-midi, je me demande si vous n'accepteriez pas de revenir à une pratique de la Première Commission selon laquelle le Secrétariat publierait, au cours de la troisième phase de nos débats, une liste quotidienne des projets de résolution qui sont prêts à être examinés. Nous comprenons très bien que vous souhaiteriez faire preuve de discipline et respecter le document de conférence 3. Néanmoins, aussi difficile que cela puisse être pour vous de composer avec une situation changeante, il est très difficile pour nous d'avoir des instructions sur tous les projets de résolution à chaque instant, surtout si nous passons d'un groupe à un autre. Encore une fois, tout comme mon collègue, je vous prie d'être indulgent sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu des déclarations faites par plusieurs délégations, ce que nous pouvons faire à ce moment-ci, c'est donner lecture de la liste des projets de résolution que nous allons examiner demain après-midi. Le Secrétaire de la Commission va maintenant donner lecture des cotes des projets de résolution sur lesquels nous sommes prêts à nous prononcer.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Cet après-midi, le Secrétariat a tenté de communiquer avec les auteurs des projets de résolution énumérés dans les groupes 1 et 2. Nous avons été en mesure de déterminer que nous pourrions nous prononcer demain sur les projets de résolution suivants : A/C.1/56/L.5, L.12, L.13, L.14, L.17, L.26, L.31, L.45 et L.48 contenus dans le groupe 1 ; et dans le groupe 2, A/C.1/56/L.32, L.33 et L.7.

Le Président (*parle en anglais*) : Les trois derniers documents, c'est-à-dire ceux qui sont relatifs au groupe 2 portant sur les autres armes de destruction massive, sont évidemment sujets à l'évolution des débats concernant le groupe 1. En fait, nous parlons ici du groupe 1 – armes nucléaires – et puis, si le temps le permet, nous irons peut-être plus loin.

Encore une fois, je voudrais rappeler aux membres de la Commission que la dernière séance de la deuxième phase de nos travaux aura lieu demain mardi 30 octobre, à 10 heures, dans la salle de conférence 4.

La séance est levée à 16 h 35.